

Pusy-Épenoux, le 12 novembre 2015



NOTE D'INFORMATION N° 21

Affouage

Inscriptions : du 13 au 23 novembre 2015 inclus.

Les ayants-droit à l'affouage souhaitant bénéficier d'un lot devront se présenter physiquement en mairie pour signer le document correspondant.

RAPPEL :

L'affouage est destiné uniquement aux habitants qui se chauffent au bois, eu égard aux quantités de bois disponibles sur le territoire de notre commune.

Le lot attribué doit être exploité par la personne même qui en bénéficie et qui, de ce fait, en prend l'entière responsabilité en cas d'accident.

Le Maire et le Conseil Municipal,